



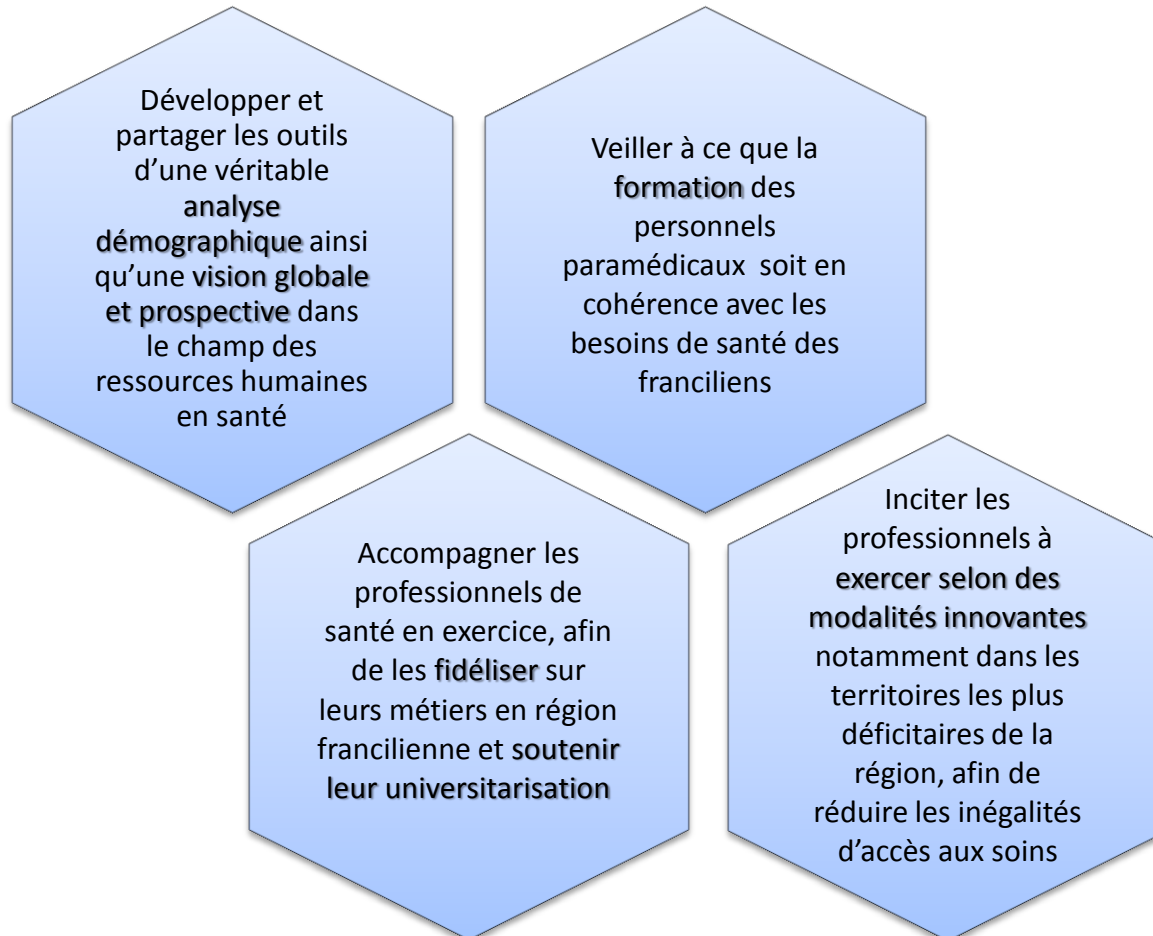
# ***Programme régional de déploiement de la pratique avancée***

Séminaire du 15 Janvier 2020

# 211 728 Paramédicaux en Ile-de-France (données du 31 octobre 2019)



## Les grands axes du volet Ressources Humaines en Santé



## Cadre législatif et réglementaire

- **Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016**
- **Textes du 18 juillet 2018 relatifs à l'exercice et à la formation**

Exercice professionnel

Formation universitaire

- **Textes du 12 Aout 2019 relatifs à l'exercice et à la formation**

Prise en charge par l'assurance maladie

Enregistrement des IPA auprès de l'ordre des infirmiers

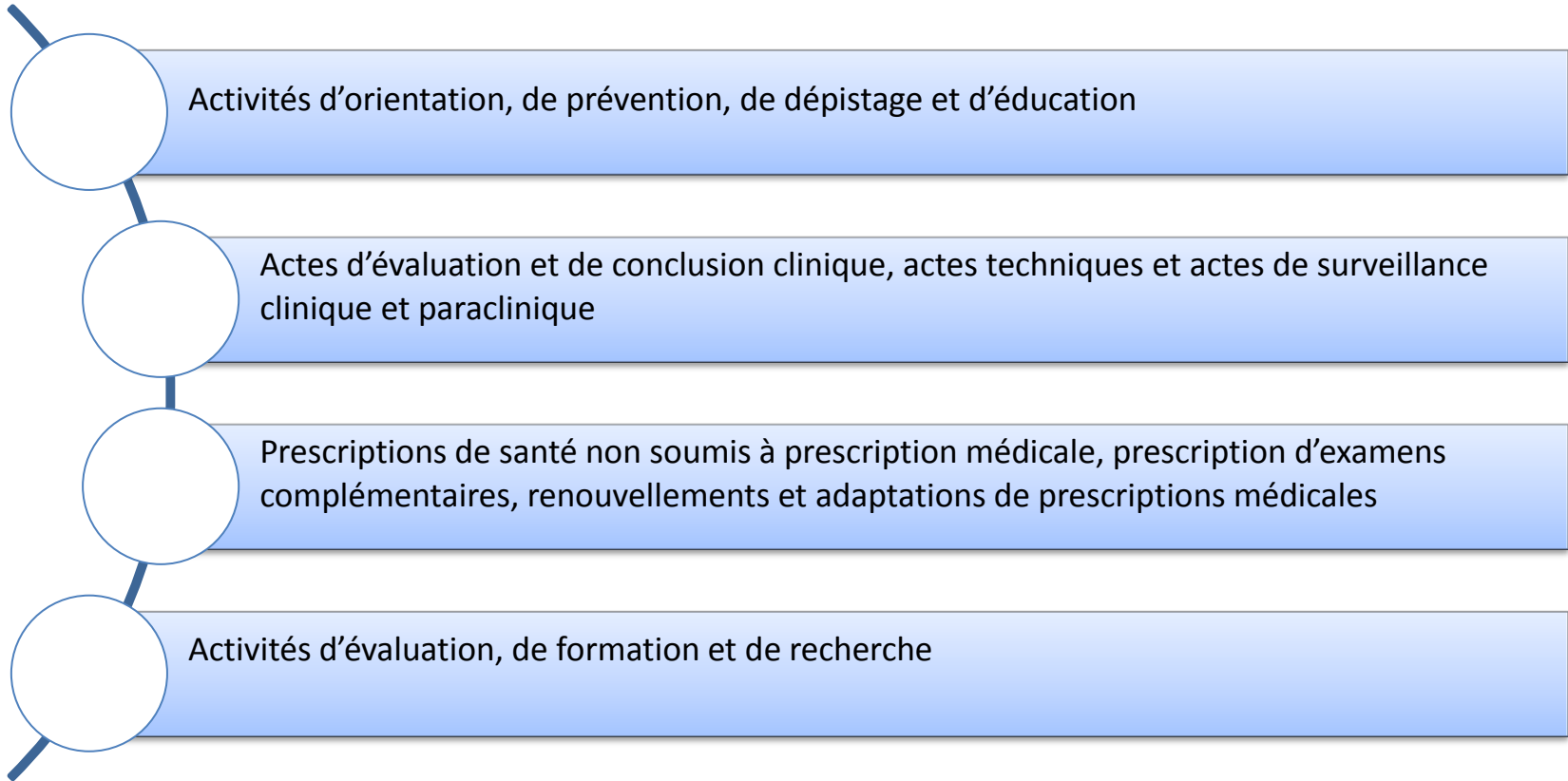
Mention psychiatrie et santé mentale

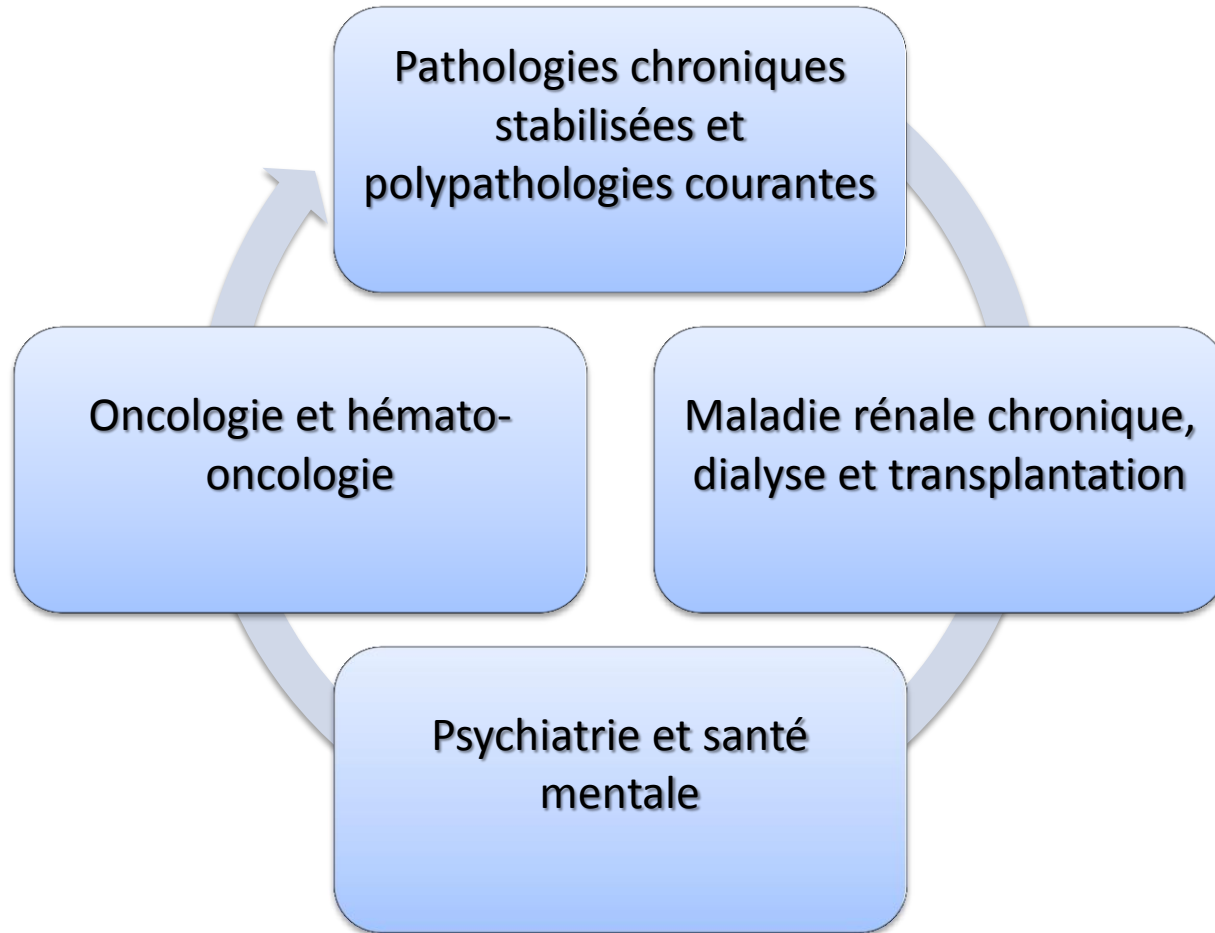
<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/acces-territorial-aux-soins/article/l-infirmier-en-pratique-avancee>

# Rôle de l'infirmier en pratique avancée

L'infirmier exerçant en pratique avancée (IPA) apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à *la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours* entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes et les établissements et services de santé ou médico-sociaux

L'IPA participe à la *prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié* par un médecin. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par ce médecin et mis en œuvre dans le cadre d'un protocole organisationnel





Pathologies chroniques stabilisées et polyopathologies courantes : accident vasculaire cérébral, artériopathies chroniques, cardiopathie, maladie coronaire, diabète de type 1 et diabète de type 2, insuffisance respiratoire chronique, maladie d'Alzheimer et autres démences, maladie de Parkinson, épilepsie

La formation est structurée en quatre semestres, validés par l'obtention de 120 crédits européens.

## ENSEIGNEMENTS

- Les enseignements comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques et notamment :
  - Une initiation à la recherche et la rédaction et soutenance d'un mémoire
  - Des priorités de santé publique
  - Une langue vivante étrangère
  - Le développement de compétences numériques

## STAGES

- L'accomplissement de stages :
  - un stage d'une durée minimum de deux mois, au cours du deuxième semestre de formation
  - un stage d'une durée minimum de quatre mois, au cours du quatrième semestre de formation, en lien avec la mention suivie



# Conditions d'accès à la formation et condition d'exercice

---

## Conditions d'accès

Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique pour la mention « psychiatrie et santé mentale »  
Etre admis à suivre la formation dans une université accréditée

## Condition d'exercice

Trois années d'expérience professionnelle minimum  
temps plein

**Possibilité d'accès direct**  
en 2<sup>o</sup>A de formation IPA  
sur dossier de demande de valorisation des acquis de l'expérience et diplômes académiques

*Orientation stratégique* : Faciliter l'accès aux soins par le déploiement de la pratique avancée, répondant aux besoins de soins de la population, conformément au Projet régional de santé et plans ministériels

***Objectif N°1 : Soutenir la formation des infirmiers en pratique avancée***

L'ARS soutient par le FIR les professionnels libéraux débutant une formation universitaire et les établissements de santé et médico-sociaux favorables au déploiement de la pratique avancée

***Objectif N°2 : Soutenir l'exercice des infirmiers en pratique avancée***

L'ARS fait connaître ce nouvel exercice infirmier et aide le déploiement de la pratique avancée pour faciliter l'accès des usagers aux soins et le réinvestissement de la formation universitaire

***Objectif N°3 : Evaluer ce nouvel exercice paramédical***

L'ARS effectue le suivi des cohortes d'IPA diplômés et réalise à moyen terme, une mesure d'impact pour les usagers et les professionnels travaillant en collaboration avec les IPA

## *Objectif N°1 : Soutenir la formation des infirmiers en pratique avancée*

**80 professionnels infirmiers entrés en formation en septembre 2018 (300 France entière)**

- Environ 20 diplômés IPA en Ile-de France en juillet 2019

**280 entrés en formation en septembre 2019 (800 France entière)**

### **Soutien par le fonds d'intervention régional**

- 40 dossiers reçus en 2018 et 31 subventions accordées
- 172 dossiers reçus en 2019 et 127 subventions accordées  
soit 158 professionnels subventionnés, pour un montant de 1,6 M€

## ***Objectif N°2 : Soutenir l'exercice des infirmiers en pratique avancée***

- Des outils d'aide au déploiement :
  - Fiches de poste types et conseils pour la rédaction du protocole d'organisation (3 mentions – Mai 2019)
  - Fiche de poste type IPA Psychiatrie et santé mentale
  - Document d'information sur l'exercice de l'IPA en ville (Février 2020)
- Une réflexion sur le périmètre et le contenu de la pratique avancée en soins d'urgence
- Une quinzaine d'interventions en 2019 : instituts de formation, congrès, séminaires...
- Une information régulièrement déposée sur le site de l'ARS :

<http://www.iledefrance.paps.sante.fr/Accueil.16336.0.html>

## ***Objectif N°3 : Evaluer ce nouvel exercice paramédical***

- Questionnaire destiné aux IPA, à six mois de leur prise de poste

Mail : [Corinne.SLIWKA@ars.sante.fr](mailto:Corinne.SLIWKA@ars.sante.fr)